

La charte *C'est pour bientôt* -2026-

Dispositif de présentation de projets et fonds de soutien interprofessionnel à destination de la création jeune public en Hauts-de-France

Le dispositif *C'est pour bientôt*, porté par le Collectif Jeune Public HDF, repose sur des principes de solidarité interprofessionnelle, de coopération et de soutien à la création jeune public en région.

La présente charte a pour objet de définir le cadre de fonctionnement du dispositif, les modalités de participation au fonds de soutien ainsi que les engagements partagés par les équipes artistiques, les donateur·rices, les membres du jury et les membres du Collectif Jeune Public HDF.

Elle garantit la transparence du processus de sélection, l'équité de traitement entre les projets candidats et le respect des valeurs portées par le Collectif Jeune Public Hauts-de-France.

Toute participation au dispositif, en qualité de candidat·e, de donateur·rice, de membre du jury ou du Collectif Jeune Public HDF, implique l'acceptation pleine et entière de la présente charte.

Article 1 - Les objectifs

“C'est pour bientôt” est un dispositif de présentation de projets et de soutien à la création régionale fondé sur la solidarité interprofessionnelle.

Par sa création, le Collectif Jeune Public HDF poursuit et défend les objectifs suivants :

- Valoriser, soutenir et structurer la création pour l'enfance et la jeunesse
- Offrir un soutien et un accompagnement à la création jeune public en région Hauts-de-France
- Initier un mouvement de solidarité et de coopération interprofessionnelle en mutualisant les moyens de production
- Promouvoir des modes de production alternatifs et coopératifs
- Favoriser une expertise partagée entre professionnel·les de la création à destination de l'enfance et de la jeunesse
- Participer à des dynamiques interrégionales et favoriser la diffusion des projets au-delà du territoire régional.

Article 2 - Les donateur·rices et le fonds de soutien

L'enveloppe constituée sert de soutien à la création.

Chaque membre participant au fonds de soutien porte le titre de “donateur·rice” et peut effectuer un don compris entre 100 et 3 000 euros.

Chaque membre est invité à contribuer annuellement, sans engagement de reconduction d'une année sur l'autre.

Les membres donateur·rices peuvent être :

- des équipes artistiques
- des structures
- des collectivités
- des institutions
- des personnes physiques

Le dispositif repose sur un principe d'horizontalité entre les donateur·rices, indépendamment du montant de leur contribution.

Les dons alimentent un fonds de soutien commun destiné à financer les prix attribués aux projets lauréats.

Des apports complémentaires en nature pourront également être proposés sous forme :

- d'accueil en résidence
- d'engagement de diffusion
- d'apport en industrie
- d'accompagnement technique ou administratif

Article 2bis- Apport supplémentaire DRAC Hauts-de-France

Pour cette édition 2026, le dispositif *C'est pour bientôt* bénéficie d'un accompagnement de la DRAC Hauts-de-France dans le cadre du plan « Mieux produire, mieux diffuser » par l'intermédiaire du Grand Bleu, scène conventionnée d'intérêt national « Arts, enfance, jeunesse » à hauteur de 5 000 €.

Cette contribution permet le renouvellement du prix créé en 2025 dédié aux musiques actuelles à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Article 3 – Les prix

Les prix attribués dans le cadre du dispositif prennent la forme d'un soutien financier destiné au développement et à la production du projet.

Pour les projets pluridisciplinaires, deux prix distincts sont proposés :

- > le prix **“Jeune Pousse”** destiné aux équipes émergentes
- > le prix **“lauréat C'est pour bientôt”** destiné aux équipes plus expérimentées
- +
- > un prix spécial **« Musiques actuelles »** destiné à un projet de spectacle musical

Article 4 - Dépôts des dossiers

Le dispositif est ouvert à toute équipe artistique domiciliée en région Hauts-de-France adhérente ou non au Collectif Jeune Public HDF.

● Sont éligibles les projets dont la création est prévue à l'horizon de 1 à 2 saisons, et qui se situent donc au début du montage de la production.

Ex : pour une présentation de projet organisée en janvier 2027, les créations devront être programmées au cours des saisons 2027-2028 ou 2028-2029. Les projets dont la date de création est antérieure à septembre 2027 ne seront pas recevables.

● Une équipe artistique ayant déjà été lauréate de ce dispositif ne pourra pas candidater pendant les quatre éditions suivantes.

Une équipe artistique ayant déjà été sélectionnée sans être lauréate ne pourra pas candidater pendant les deux éditions suivantes.

● Les équipes artistiques doivent être parrainées ou marrainées par une structure ou une équipe artistique régionale adhérente ou non au Collectif Jeune Public HDF.

Le soutien du parrain/marraine doit être réel et évaluable selon les critères suivants :

❖ **Pour les équipes artistiques :**

- Mutualisation de moyens
et/ou
- accompagnement artistique
et/ou
- accompagnement administratif
et/ou
- apport en industrie
et/ou
- accueil en résidence

❖ **Pour les lieux :**

- Coproduction
et/ou
- préachat
et/ou
- accueil en résidence
et/ou
- engagement ou promesse de diffusion

Une structure ou une équipe artistique marraine ne peut accompagner qu'un seul projet par édition.

● **Le dossier de candidature complet devra comporter :**

- une lettre de motivation
- un budget prévisionnel équilibré
- une présentation détaillée du projet
- l'ensemble des pièces demandées dans l'appel à projets

Article 5 – Procédure de sélection

Phase 1 : présélection

Les dossiers éligibles sont examinés par le Conseil d'administration du Collectif Jeune Public HDF.

Le Conseil d'administration a pour mission :

- l'étude des candidatures
- la prise de contact avec les équipes artistiques et leur parrain/marraine
- la sélection de 6 à 8 projets invités à participer à la journée professionnelle.

Les critères d'appréciation sont notamment :

➤ **Critères artistiques**

- qualité et singularité de la démarche artistique
- pertinence de l'adresse à l'enfance et à la jeunesse
- cohérence et lisibilité du projet
- prise de risque et originalité

➤ **Critères de développement**

- faisabilité économique

- cohérence du calendrier de production
- soutiens mobilisés
- viabilité globale du projet

➤ **Une attention particulière sera portée à :**

- la parité
- la diversité des parcours et des équipes
- l'équilibrage géographique
- la représentation de la diversité au sein de l'équipe du projet

En fonction des besoins, le conseil d'administration pourra inviter des membres du groupe de travail « C'est pour bientôt » du Collectif Jeune Public HDF à participer à cette première phase de sélection.

Phase 2 : Présentation des projets sélectionnés

Les binômes équipe artistique / parrain ou marraine présentent conjointement le projet de création devant un jury de professionnel·les (article 6).

Chaque équipe dispose de 30 minutes comprenant :

- une présentation libre et originale du projet (texte, photos, vidéo, son, etc.)
- une prise de parole du parrain/marraine pour motiver les raisons de son accompagnement
- un temps d'échange avec le jury et le public.

Compte tenu des conditions de la rencontre, la présentation devra être légère techniquement. Un vidéoprojecteur, un écran et un système son seront mis à disposition.

Article 6 – Jury

Le jury est composé majoritairement de personnalités extérieures au Collectif Jeune Public HDF.

Il rassemble des professionnel·les représentant la diversité des métiers du spectacle vivant, de la création artistique, de la médiation culturelle et de l'éducation : programmateur·rices, technicien·nes de collectivités, artistes, auteur·rices, plasticien·nes, représentant·es de plateformes professionnelles, membres d'agences culturelles, représentant·es de lieux culturels régionaux, nationaux ou internationaux, enseignant·es, jeunes spectateur·rices et toute personne qualifiée invitée par le Collectif Jeune Public HDF.

Le jury comprend également :

- un membre du Conseil d'Administration tiré au sort parmi les participant·es déclaré·es
- un membre adhérent du Collectif Jeune Public HDF tiré au sort parmi les participant·es déclaré·es

La parité constitue un objectif dans la composition du jury.

Chaque membre du jury dispose d'une voix.

À l'issue des présentations, le jury dispose d'un temps d'échange afin de désigner les trois projets lauréats.

Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

Article 7 – Lauréat·es

Le montant total du fonds de soutien est réparti équitablement entre les équipes sélectionnées par le jury.

Les lauréats bénéficient d'un relais de communication défini entre les deux parties jusqu'à la création du projet et d'un suivi du développement avant, pendant et après sa création dans la mesure des disponibilités et moyens des membres du Collectif Jeune Public HDF.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le soutien du dispositif *C'est pour bientôt* et du Collectif Jeune Public Hauts-de-France sur leurs supports de communication liés au projet.

Article 8 - Calendrier

1^{er} octobre 2026 : Date limite de réception des dossiers de candidature

Novembre 2026 : Instruction des dossiers et sélection des projets par le CA du Collectif Jeune Public HDF.

19 janvier 2027 : Journée professionnelle "C'est pour bientôt" au Théâtre Monsigny à Boulogne-sur-Mer. Présentation des projets retenus puis délibération du jury pour désigner les trois projets lauréats.

Février 2027 : Versement de l'aide financière aux trois projets lauréats.

Février 2027 : Journée professionnelle « présenter un spectacle à l'oral : trucs et astuces pour susciter l'intérêt » en partenariat avec Filage, Actes Pro et Hauts-de-France en Scènes.